



MILLAU
VILLE DE

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DURAND

Délibération numéro :
2020/149

Tableau des effectifs :
modification

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les créations de poste correspondent aux avancements de grades ainsi qu'aux promotions internes suite à la CAP du 17 septembre 2020.

Considérant la demande de réintégration d'un agent en disponibilité de droit, il convient de créer un poste d'Assistant de conservation principal de 2ème classe à temps complet.

	CREATION	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Attaché hors classe	Temps complet	01/07/2020

1	Attaché principal	Temps complet	01/07/2020
1	Ingénieur hors classe	Temps complet	01/07/2020
1	Technicien principal de 2ème classe	Temps complet	01/07/2020
1	Assistant de conservation principal de 2ème classe	Temps complet	01/10/2020
3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	01/07/2020
4	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/07/2020
4	Agent de maîtrise	Temps complet	01/07/2020
3	ATSEM principal de 1ère classe	Temps complet	01/07/2020
1	ATSEM principal de 1ère classe	Temps non complet (26,15 heures)	01/07/2020
1	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Temps complet	01/07/2020

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Considérant que l'avis du Comité technique n'est pas requis pour les créations de poste, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/10/2020

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu	
A		Directeur Général des Services	1	1			1	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services	2	2			2	2	2
		Directeur des Services Techniques	1	1			1	1	1
Emplois fonctionnels			4	4	0	0	4	4	4
A	Administrative	Attaché hors classe	0	0	1		1	0	0
		Attaché principal	8	8	1		9	9	9
		Attaché	4	4			4	4	4
	Technique	Ingénieur hors classe	0	0	1		1	1	1
		Ingénieur Principal	2	1			2	0	0
		Ingénieur	2	1			2	1	1
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1
		Attaché de Conservation du patrimoine	2	2			2	1	1
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1			1	1	1
	Total catégorie A			20	18	3	0	23	18
B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
		Rédacteur principal de 2ème classe	2	2			2	2	2

		Rédacteur	6	6			6	6	6
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	8	8			8	8	8
		Technicien principal de 2ème classe	3	3	1		4	4	4
		Technicien	4	4			4	3	3
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	8	8			8	8	8
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Educateur	1	0			1	0	0
	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	1	1			1	1	1
		Assistant de conservation principal 2ème classe	2	2	1		3	2	2
		Assistant de conservation	2	2			2	2	2
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1
	Animation	Animateur principal de 2ème classe	1	0			1	0	0
		Animateur	1	1			1	1	1
Total catégorie B			44	42	2	0	46	42	42
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	32	32	3		35	35	34,5

		Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	12			12	11	11
		Adjoint administratif territorial	12	11			12	9	8,77
	Technique	Agent de maîtrise principal	23	23	4		27	27	27
		Agent de maîtrise	18	18	4		22	22	22
		Adjoint technique principal 1ère classe	38	36			38	37	36,73
		Adjoint technique principal 2ème classe	41	41			41	32	30,07
		Adjoint technique territorial	56	55			56	55	50,68
	Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	15	15	4		19	19	18,75
		ATSEM principal 2ème classe	8	8			8	4	4
	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	4	4	1		5	5	4,8
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	2			2	2	1,8
		Adjoint du patrimoine territorial	6	6			6	5	4,60
	Police	Brigadier Chef principal	6	6			6	6	6

	Gardien-Brigadier	5	5			5	5	5
	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	1			2	1	0,97
	Adjoint d'animation territorial	3	3			3	3	2,97
Total catégorie C		283	278	16	0	299	278	269,64
TOTAL GENERAL		351	342	21	0	372	342	333,64

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée